

ASSEMBLEE NATIONALE

4 juillet 2005

PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES - (n° 2381)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 487

présenté par
M. Poignant, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 48
(*Art. L. 325-1 du code du travail*)

Dans la première phrase de cet article, substituer au mot :

« du »

le mot :

« de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.